

Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Encourager et faciliter l'accès au vélo».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le véritable enthousiasme pour le vélo dans cette période de déconfinement, avec de nombreuses villes dans le monde qui ont mis en place des aménagements: Berlin, Bogota, New York, Séville, Paris, Lausanne... mais aussi des villes comme Bienne qui proposent des bons à la population pour soutenir la réparation de vélos;
- qu'en Suisse, durant le semi-confinement, la distance moyenne parcourue à vélo a été multipliée par trois;
- que, selon Velosuisse, parmi les personnes qui se sont mises au vélo par nécessité en raison des règles sanitaires, beaucoup en garderont l'habitude;
- que, comme l'affirme une tribune signée par 56 médecins genevois, se déplacer quotidiennement à vélo permet de diminuer la mortalité de 40% sur quinze ans;
- qu'il est nécessaire de soutenir la pratique du vélo par différentes mesures, la plus importante étant d'investir davantage dans les infrastructures afin de sécuriser et développer le réseau cyclable;
- que, selon les propos du conseiller d'Etat Serge Dal Busco à Léman Bleu le 18 juin 2020, depuis la mise en place des nouvelles bandes cyclables mi-mai à Genève, les premiers comptages semblent révéler un bond de +15% dans l'utilisation du vélo à Genève;
- que des mesures complémentaires sont nécessaires pour favoriser encore l'utilisation du vélo, dont le potentiel réel est encore très loin d'être atteint;
- que, selon le journal de l'Association transports et environnement (ATE) et de nombreux témoignages de commerçants spécialisés, on assiste à un envol des demandes d'achat et de réparation de bicyclettes;
- que la sortie du semi-confinement offre une opportunité de transformer la ville et de changer durablement les habitudes de mobilité;
- que la baisse du trafic motorisé en ville est une mesure pour diminuer les émissions de CO₂;
- que la Ville peut jouer un rôle déterminant pour faciliter encore l'utilisation du vélo,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition un crédit de 500 000 francs, pour une contribution individuelle de 50 francs pour une réparation de vélo et de 100 francs pour l'achat d'un vélo;
- d'établir rapidement un règlement simple pour l'attribution de ces contributions, sur présentation de factures et de fiches de réparation, d'entretien ou d'achat contresignées;
- de communiquer très activement sur cette nouvelle offre (conférence de presse, encarts dans les journaux, affiches dans la rue, affichettes à apposer sur les vitrines des vendeurs de cycles, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de répondre à l'objet de cette motion et ne disposant pas du budget nécessaire, le Conseil administratif l'a analysée, dans le cadre du projet de budget 2021, extrêmement tendu. Le mode d'attribution de cette nouvelle prestation, dont le coût a été évalué à 500 000 francs, s'est porté sur un système de bons d'achat à valoir dans les magasins de vélos genevois, à l'instar du système des bons solidaires mis en place début 2021 lors de la crise sanitaire.

Malgré son intérêt, le Conseil administratif a considéré que cette nouvelle prestation ne constituait pas une priorité dans le cadre du projet de budget 2021.

Cependant, il est utile de rappeler que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) mène des actions et subventionne des associations dans le but d'encourager et de faciliter l'accès au vélo:

Développement d'aménagement favorisant les déplacements à vélo

Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité poursuit la sécurisation et le développement du réseau cyclable. En 2021, le U lacustre a été finalisé ainsi que la pose de 921 épingles à vélo.

Carte vélo

Edition d'une carte vélo de 1987 à 2013 en collaboration avec l'Etat (Office cantonal des transports (OCT) visant à faire connaître les infrastructures cyclables de la commune en valorisant des itinéraires sécurisés et donc à inciter à faire du vélo. Une réimpression a été faite en 2015 et la diffusion de la nouvelle édition est prévue pour juin 2022.

Subvention à l'association Genève Roule

Chaque année, la Ville de Genève subventionne Genève Roule à hauteur de 300 000 francs par an pour deux activités de cette association: la location de vélos spéciaux et la promotion du vélo dans les plans de mobilité d'entreprises privées (gestion de flottes de vélos).

Subvention à Pro Vélo Genève

La Ville de Genève subventionne Pro Vélo à hauteur de 135 000 francs par an. Cette association organise gratuitement des samedis du vélo: vélo-tours guidés, cours de conduite et de mécanique. D'autres activités sont proposées comme l'impression d'un dépliant vélo-tour/an, l'organisation de cours pour les familles dans les écoles, des bourses aux vélos, des sensibilisations à la sécurité en lien avec la gendarmerie une à deux fois par an.

Action promotion des vélos à assistance électrique (VAE)

Installation d'un point de prêt mobile itinérant (plusieurs quartiers) avec 10 VAE et 20 VAE dès 2015. Durée environ deux mois par an via un mandat complémentaire à Genève Roule pour un montant entre 20 000 et 25 000 francs par année.

Cette action accompagnait le programme de subvention de l'Etat pour faciliter l'achat de VAE pour les particuliers. Une procédure Ville a été définie pour permettre aux résident-e-s Ville de Genève de toucher la subvention cantonale (jusqu'à 10% du prix d'achat d'un VAE).

L'objectif des 15 000 VAE ayant été atteint, la subvention cantonale s'est orientée vers le transport de marchandises/enfants à vélo, appelée «subvention vélo-cargo».

Une procédure d'octroi a été mise en place pour les résident-e-s Ville de Genève, à l'instar de la subvention VAE.

Concrètement, la subvention permet un remboursement de 10% du prix d'achat (vélo-cargo, remorque, vélo long, etc.) jusqu'à hauteur de 500 francs.

Chiffres clés: en 2019, 131 personnes ont touché une subvention pour un montant total de 40 479 francs. En 2020, ce sont 193 personnes pour un montant de 72 945 francs et, pour finir, en 2021, 233 personnes ont sollicité un remboursement pour un montant de 93 455 francs (augmentation de 100% en trois ans).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler